

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 148

présenté par
M. Muzeau, Mme Fraysse, Mme Amiable, MM. Braouezec et Gosnat

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 30 de cet article, supprimer les mots :

« et les produits reçus au titre des prestations pour services rendus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.